



Problème eboulement mur d'enrochement

Par **doudourox**, le **23/01/2013 à 18:15**

Bonjour,

Notre maison est en cours de construction et les travaux sont suivis par un maitre d'oeuvre . Cette construction se situe au dessus d'un enrochement de 6 mètres environ .

Cet enrochement s'est écroulé lundi après midi .Nous avons fait réalisé un mur de soutènement en parpaing à 1m50 de cet enrochement et ce mur est totalement dessouché et menace de s'écrouler . Le propriétaire est venu nous rencontrer et a lancé une procédure auprès de notre maitre d'oeuvre car les évacuations des eaux pluviales n'étaient pas faites et cela serait pour lui (propriétaire de l'enrochement)l'origine du problème.

Notre maitre d'oeuvre veut que nous envoyons un courrier au propriétaire pour la constatation des dégâts. Notre assureur nous dit qu'il ne faut rien faire ! Le problème s'est que les préjudices sont pour nous et nous avons peur pour la stabilité du terrain maintenant. Que devons nous faire ? attendre que leurs assurances s'arrangent (ce qui peut-être long sans doute !) ou doit-on s'impliquer ?

Nous vous en remercions d'avance

Cordialement

Par **trichat**, le **24/01/2013 à 14:19**

Bonjour,

Quelle est la profession exacte de votre maître-d'oeuvre?

Entrepreneur du bâtiment? Constructeur de maisons individuelles? Architecte? Technicien du bâtiment?

Lorsque surgit un problème au démarrage d'une construction, de la nature de celui que vous rencontrez -pouvant mettre en danger la construction-, il me paraîtrait judicieux de faire réaliser une expertise, si possible judiciaire, par demande en référé.

Disposez-vous d'un contrat d'assurance "protection juridique"? Si oui, il faut informer votre assureur pour qu'il fasse prendre toute mesure afin de protéger vos intérêts.

Dans l'attente d'informations complémentaires,
Cordialement.